

Menaucourt

CARTE COMMUNALE

Rapport de présentation



Vu pour être annexée à l'arrêté
préfectoral du 20 JUIN 2008
Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Thomas Campeaux
Thomas CAMPEAUX

Approuvé par délibération du conseil
municipal en date du 4 mars 2008



Le Maire,

Antoine



G AUCHOTTE **F** rancis
éomètre-Expert oncier

24 Allée du Grand Bois
55170 **ANCERVILLE**
Tél. : 03 29 75 35 46

41 Rue du M^{pl} de Lattre de Tassigny
52100 **SAINT-DIZIER**
Tél. : 03 25 06 92 97

109 Boulevard de la Rochelle
55000 **BAR-LE-DUC**
Tél. : 03 29 76 27 18

Table des matières

CARTE COMMUNALE	1
Table des matières.....	2
PREAMBULE.....	4
ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DIAGNOSTIC	5
DESCRIPTION DU SITE.....	6
LOCALISATION	6
Localisation administrative :	6
Localisation territoriale :	6
Carte de situation de la commune :	7
Localisation de la commune de Menaucourt :	8
HISTOIRE ET PATRIMOINE	9
ARCHEOLOGIE.....	11
Inventaire.....	11
MILIEU NATUREL	12
GEOMORPHOLOGIE :	12
ECOLOGIE :	12
GEOLOGIE :	12
HYDRAULIQUE :	14
L'Ormain :	14
Les sources :	14
LE CLIMAT :	15
OCCUPATION DES SOLS.....	16
Répartition de l'occupation des sols.....	16
Carte d'occupation du sol :	17
LES PAYSAGES	18
Les différentes unités paysagères :	18
LE MILIEU HUMAIN.....	19
POPULATION	19
Evolution de la population.....	19
ACTIVITES ET EMPLOIS.....	22
Population active – Taux d'activité :	22
Travail sur la commune et en dehors :	22
Chômage	22
Répartition des emplois dans les domaines d'activités :	23
Répartition des emplois dans les activités économiques :	23
Lieux des emplois dans les activités économiques :	23
Structure des activités	24
Enseignement :	24
Santé :	24
Services publics ou privés :	24
Service : commerces alimentaires :	24
Service : commerces non alimentaires :	24
Autres services :	25
Industrie :	25
Agriculture :	25
LE MILIEU URBAIN	26
Généralités	26
Habitat	26
Importance du parc immobilier	26
Structure du parc immobilier :	27
Estimation des besoins :	27

Equipements collectifs	28
Equipement de superstructure	28
Desserte routière.....	28
Transport en commun.....	30
Transport fluvial.....	30
Annexes sanitaires	32
Rivières – police de l'eau :.....	32
Protection des ressources d'alimentation en eau potable :	32
Incendie :.....	32
Eau potable :	32
Assainissement :	34
Appellation d'origine contrôlée :.....	34
Cimetière :	34
Déchets ménagers :	34
CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES	35
Les contraintes majeures.....	35
Servitudes d'utilité publique	37
TABLEAU DES SERVITUDES :	37
PROJET COMMUNAL.....	38
DELIMITATION DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES.....	39
JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'URBANISME.....	39
PRINCIPE D'EQUILIBRE	39
PRINCIPE DE DIVERSITE ET DE MIXITE.....	39
PRINCIPE D'UTILISATION ECONOMOME ET EQUILIBREE DES ESPACES	40
INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DISPOSITIONS PRISES POUR LE PROTEGER ET LE METTRE EN VALEUR	40
LES EAUX SUPERFICIELLES	40
Incidences :	40
Dispositions :	40
SUR LES EAUX SOUTERRAINES.....	40
Incidences :	40
Dispositions :	40
LES TYPES DE MILIEUX	40
Incidences :	40
Dispositions :	41
LA FAUNE ET LA FLORE.....	41
Incidences :	41
Dispositions :	41
LES PAYSAGES.....	41
Incidences :	41
Dispositions :	41
LE PATRIMOINE BATI	41
Incidences :	41
Dispositions :	41

PREAMBULE

La commune de Menaucourt a décidé se doter d'une carte communale ; délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2005.

Celle-ci telle qu'elle est maintenant définie conformément au nouveau contexte réglementaire issu de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, est devenue un véritable document d'urbanisme, permanent (suppression du délai de validité de 4 ans), soumis à enquête publique et opposable au tiers. Elle est plus adaptée à la taille de la commune de Menaucourt qu'un Plan Local d'Urbanisme (nouveau nom du POS) à la réglementation plus contraignante.

Elle permet aussi de planifier le développement de la commune et d'éviter une urbanisation au coup par coup qui serait à la fois coûteuse et peu esthétique sur le plan urbanistique.

Elle a pour objectif principal de définir les secteurs constructibles du territoire communal en respectant les principes généraux de planification définis par les articles L 110 et L 121-1 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- Principe d'équilibre entre le développement urbain et rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers, ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages tout en respectant les objectifs du développement durable ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité social, en assurant l'équilibre entre emploi et habitat, en évitant la construction de zones monofonctionnelles (exemples : zone d'activités, zone d'habitat ou cité dortoir) et permettant la diversité de logements (social ou non) au sein d'un même espace ;
- Principe de développement durable, en veillant à utiliser le sol de façon économe, à sauvegarder le patrimoine naturel et bâti, à maîtriser l'expansion et la circulation automobile et à prendre en compte les risques de toute nature.

Le présent document comprend trois parties, la première présente l'analyse de l'état initial de l'environnement et les perspectives de développement communal au niveau démographique et économique ; la deuxième expose le projet communal et justifie les choix retenus, enfin la troisième évalue les incidences du projet sur l'environnement et explique la manière dont la carte le prend en compte et participe à sa mise en valeur.

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DIAGNOSTIC

DESCRIPTION DU SITE

LOCALISATION

Localisation administrative :

La commune de Menaucourt appartient administrativement au canton de Ligny-En-Barrois et de l'arrondissement de Bar-Le-Duc.

Menaucourt fait partie de la communauté de commune du Centre Ornain pour ce qui concerne :

- l'aménagement de l'espace,
- l'habitation statutaire,
- la politique du logement et du cadre de vie,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- le développement économique,
- la voirie,
- l'alimentation en eau potable, l'assainissement et l'hydraulique,
- la création l'aménagement et l'entretien des équipements sportifs et culturels.

Elle intègre le syndicat mixte du Haut Barrois (ex S.I.V.U.) pour le développement local.

Pour le scolaire, un regroupement pédagogique de cinq communes a été mis en place.

Localisation territoriale :

Situé au sud du département au pied de côtes dans la vallée de l'Ornain et du canal de la Marne au Rhin. Le territoire couvre une superficie de 630 hectares et est situé à une altitude de 240 mètres pour le village, le plateau culminant à 375 mètres.

On Trouve sur le territoire deux routes départementales :

Dans le sens nord-ouest sud-est la route départementale n°966 relie Bar-Le-Duc à Neufchâteau.

La route départementale n°5b, qui part du R.D. 966 et permet de rejoindre Nantois

La ligne de chemin de fer de Nançois-Tronville à Neufchâteau passe entre la RD n°966 et l'Ornain.

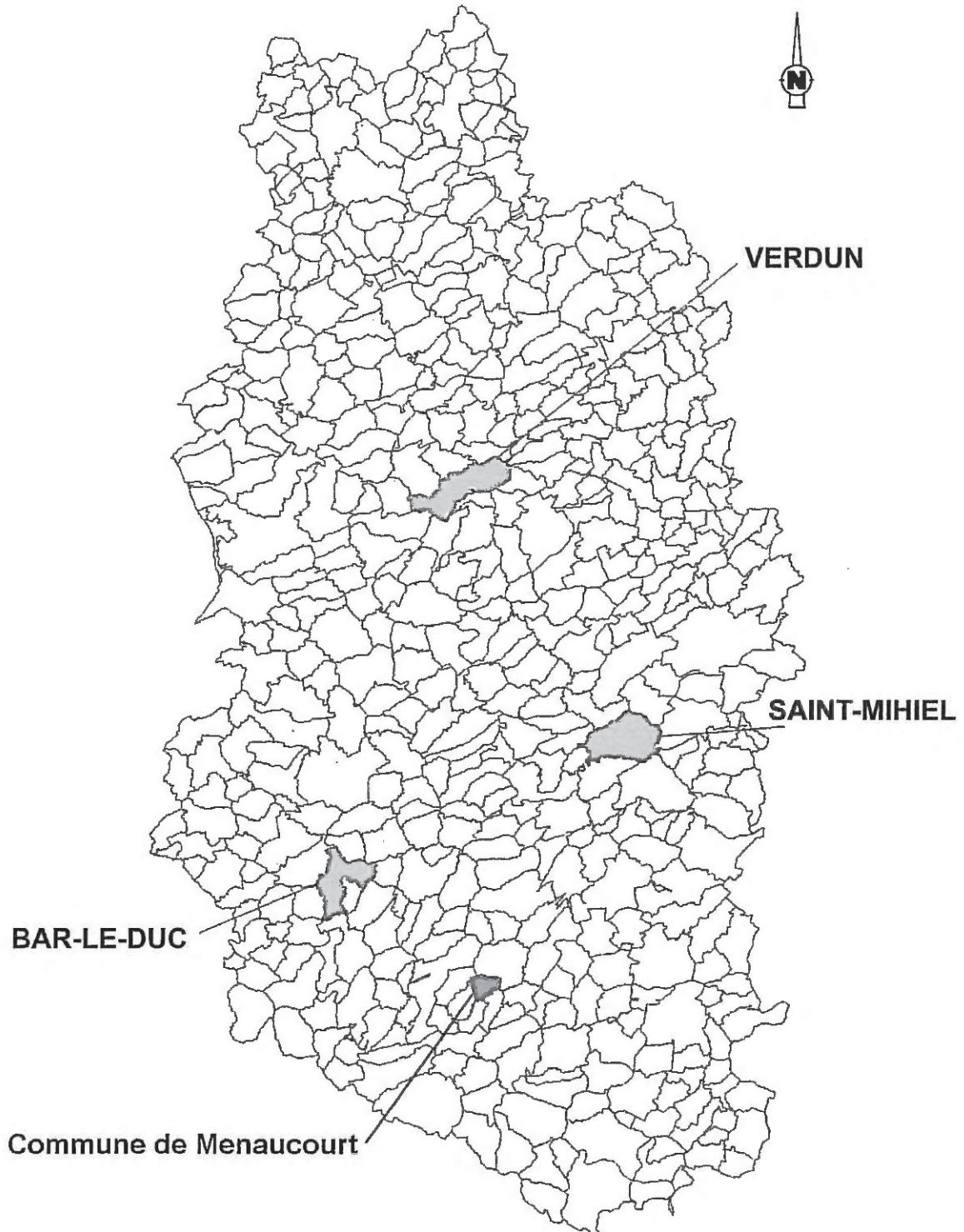
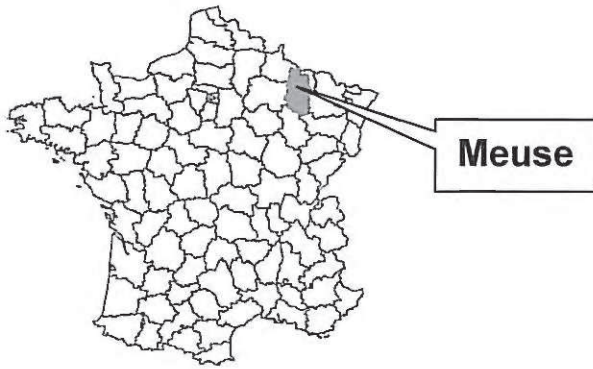
Le territoire de Menaucourt est limitrophe des communes suivantes :

- Longeaux
- Givrauval
- Chanteraine (Morlaincourt, Chennevières)
- Naix-aux-Forges
- Nantois

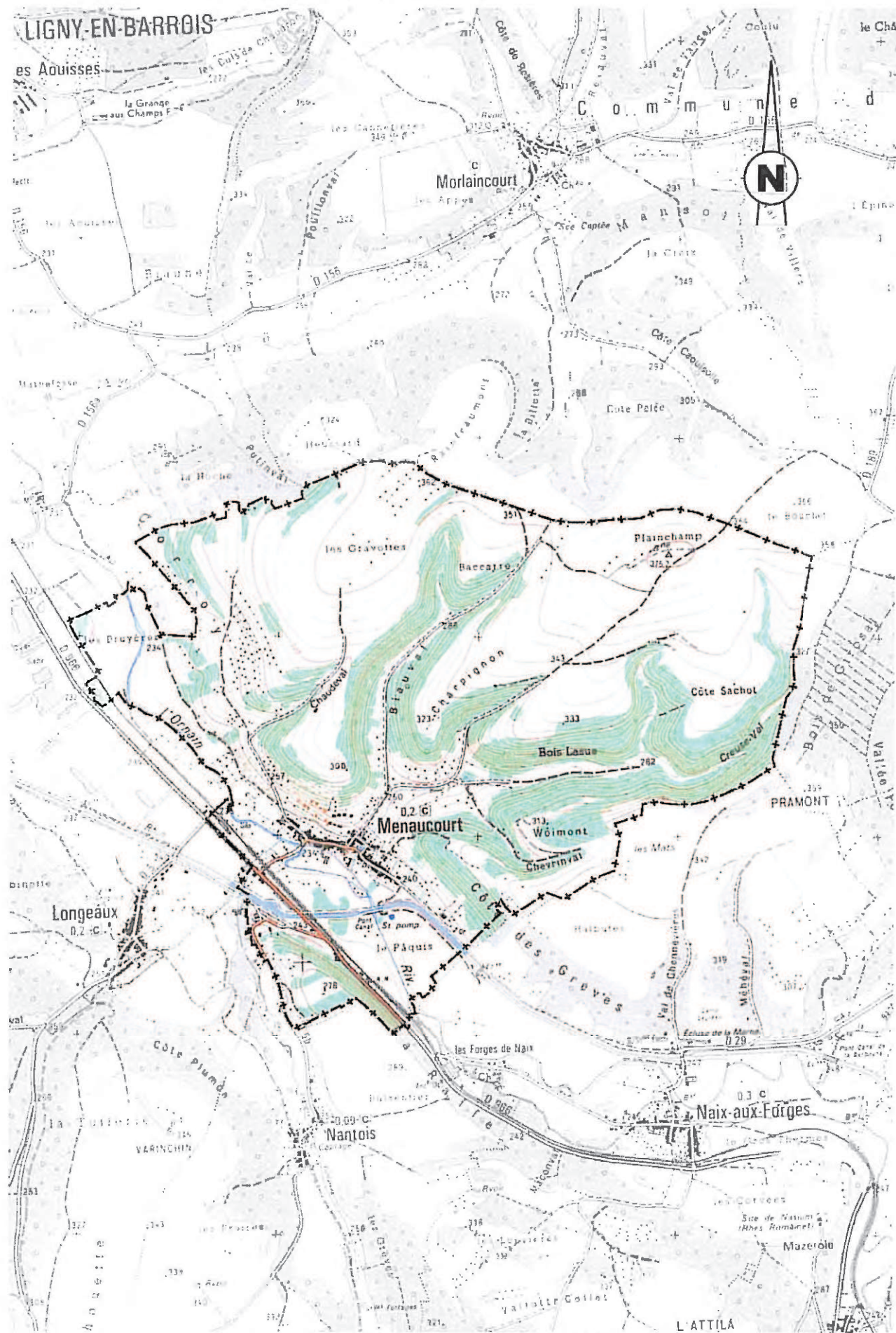
Le village est situé à :

- 7 Km de Ligny-En-Barrois
- 21 Km de Bar-Le-Duc
- 72 Km de Verdun
- 74 Km de Nancy (Meurthe et Moselle)
- 274 Km de Paris

Carte de situation de la commune :



Localisation de la commune de Menaucourt :



© IGN – BD Carto© - Echelle : 1/25000

HISTOIRE ET PATRIMOINE ¹

L'origine et l'histoire de la commune sont mal connues. Les découvertes archéologiques faites au lieu-dit « Le Moulin » attestent d'une présence humaine à l'époque gallo-romaine.

L'économie de la commune repose sur la production agricole, et principalement sur la viticulture.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles s'y ajoute une activité sidérurgique avec l'installation d'un haut fourneau.

Jusqu'au début du XX^e siècle, Menaucourt est un nœud de communication important à l'échelle de la vallée de l'Ornain, grâce à la route départementale au canal de la Marne au Rhin, et aux voies ferrées Nançois-le-Petit – Neufchâteau et Naix – Gue. Dix hectares de la commune sont consacrés à ce trafic.

Pendant la Première Guerre mondiale, le village sert de lieu de repos pour les hommes et les chevaux qui combattent à Verdun.

Eglise Saint-Pierre-Aux-Liens : XVI^e – XVIII^e siècles – 1853, située rue de l'Eglise

Pierre : Edifiée à l'époque moderne, cette église est profondément remaniée au XIX^e siècle. Les murs sud comportent, à l'extérieur, des marques correspondant aux signes laissés par les tailleurs de pierre afin de prouver l'exécution de leur ouvrage.

Chœur : Ce chœur possède une voûte complexe à liernes et tiercerons. Ce type d'élément appartient au gothique flamboyant qui, par goût de l'ornementation, complexifie la structure de la voûte. Celle-ci est noyée dans les éléments sculptés et les nombreuses nervures secondaires.

Haut-fourneau : situé chemin de la Forge, 1827, pierre, brique et fer.

Pierre Paillet, maître des forges de Bar-le-Duc, fait construire un haut-fourneau dans son moulin de Menaucourt. Il a fonctionné de 1829 à 1844, traitant le minerai provenant de Tréveray ou d'Héville.

Il a été remplacé par une fonderie qui a fonctionné jusqu'en 1897. Il est destiné à la fabrication de tuyau, de taques, de foyer et de marmites. En amont est établi un brocard pour le levage du minerai de fer nécessaire à son alimentation. Edifié sur la rive gauche de l'Ornain, le haut-fourneau fait face au moulin. La soufflerie est mise en mouvement par une roue hydraulique.

En 1869, MM. Jacquinet et Meunier établissent un atelier de préparation de minerai de fer.

Dès 1884, la forge connaît des difficultés d'ordre économique, et l'activité sidérurgique cesse en 1888. Actuellement envahie par la végétation, cette usine est en ruine.

Pont-canal : construit en 1844, pierre et fer

Enjambant l'Ornain, ce pont-canal forme avec l'écluse n°17 un ensemble de 110 mètres de long.

A la fin du XIX^e siècle, outre le vin, les grains, le fourrage et le bétail, une grande partie du trafic est constitué par le dépôt de pierres de Savonnières-en-Perthois, de Bauvilliers et de Reffroy, situé à la gare d'eau de Menaucourt. Cette gare composée d'un quai et d'un débarcadère reliait les deux lignes de chemin de fer, la route départementale n°66 et le canal de la Marne au Rhin par le quai de débarquement.

Fontaine : situé au n°6 rue de l'Eglise, construction en pierre, daté du XIX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, le village de Menaucourt se dote de fontaines et d'abreuvoirs en pierre blonde. La colonne d'alimentation, pile centrale ornée d'un pot à feu, comporte une arrivée d'eau en fonte. La fontaine a été depuis transformée en bac à fleurs.

Maison : située 20 rue du Moulin, construction en brique et pierre, daté du XIX^e siècle

¹ Source d'informations : « Le patrimoine des communes de la Meuse » édition Flohic.

Par sa composition et par l'emploi de la pierre et de la brique, cette maison contraste avec les autres habitations du village. Sa verrière est caractéristique des maisons urbaines du début du XIXe siècles. Elle a appartenu à l'un des gros négociants de Menaucourt, qui pratiquait le commerce de grain.

Flamande : située 30 rue du Moulin, verre et zinc, daté du XIXe siècle

Elément caractéristique de l'habitat traditionnel lorrain, les flamandes sont encore nombreuses à Menaucourt. Elles permettent d'éclairer une pièce sans ouverture dite borgne. En effet, les petites maisons rurales de la région comprennent trois pièces en enfilades, dont deux seulement sont dotées d'une fenêtre.

Grange : située 20 rue de l'Eglise, pierre, daté du XIXe - XXe siècle

Menaucourt est une commune viticole dont les parcelles de vignes se répartissent sur les coteaux de part et d'autre de la vallée. Le bon ensoleillement de ces coteaux et la nature du sol sablo argileux permettent cette culture. Les maisons de vigneronns possédaient autrefois leur pressoir. La courbure du mur de cette grange s'explique par le fait qu'il épousait la forme du pressoir communal. A la fin du XIXe siècle, l'instituteur du village indiquait que le vin est peu agréable à boire la première année, mais qu'il se bonifie avec le temps.

Pont sur l'Ornain : construit en pierre attesté au XVIIe siècle

ARCHEOLOGIE

Il n'y a pas sur le territoire de Menaucourt, de sites archéologiques protégés au titre des articles 322-1 et 322-2 du Code pénal et répertoriés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine. Toutefois il est bon de rappeler le cadre législatif.

En application des articles R 123-5 et R 123-10 du Code de l'Urbanisme, et au titre d'informations utiles, les rappels législatifs et réglementaires suivants sont applicables à l'ensemble du territoire communal :

- En application du titre III de la loi du 27 septembre 1941 validée réglementant en particulier les découvertes fortuites, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine (6, Place de Chambre - 57045 - METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 56 41 10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie ou de la Préfecture.
- Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par un agent de l'Etat et tout contrevenant serait passible des peines prévues aux articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal, en application de la loi n°80-532 du 15 juillet 1980 modifiée relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance.
- Un arrêté de zonage a été mis en place par M. le Préfet de Région, conformément au décret n°2003-244 du 4 juillet 2003 en application de la loi du 17 janvier 2001 modifiée et relatif aux procédures administratives et financières en matières d'archéologie préventive.

Inventaire

Inventaire provisoire des sites archéologiques de la commune de Menaucourt :

- Poste romain et nécropole mérovingienne : emplacement supposé au lieudit Le Patouillot
- Aqueduc destiné à acheminer l'eau de Nantois à Nassium
- Chœur de l'église Saint-Pierre : XVIe siècle
- Le haut fourneau de Menaucourt : XVIIe siècle
- Pont de l'Ornain : XVIIIe siècle ?
- Linteau de porte à accolade gothique trilobée sur maison dans la Petite Rue (partie est du village)

MILIEU NATUREL

GEOMORPHOLOGIE :

Située en bordure occidentale du département de la Meuse, la Commune de Menaucourt appartient au vaste ensemble des plateaux du Barrois, entaillés ici par l'Ornain.

Le plateau calcaire – fondement de toute la région Barrois – qui culmine ici vers 340 m (375 m pour le point le plus haut au « Planchamp ») domine une vallée plate, large de 500 m à 800 m en moyenne, où serpente l'Ornain et dont l'altitude passe, de Naix-aux-forges à Girauval, de 247 m à 232 m.

De part et d'autre de la vallée, se dressent des coteaux symétriques, souvent abrupts et inexploités dans leur moitié supérieure. Ces versants rive gauche et rive droite sont festonnés par de nombreux vallons aboutissant à la vallée ; ils ont parfois profondément entaillé le plateau, donnant des reliefs très encaissés comme la vallée de « Creuse-Val » ou encore la vallée de Biauval.

Sur le plateau, le relief est relativement plat avec des thalwegs peu nombreux et peu marqués. Le finage de Menaucourt s'étend majoritairement en rive droite de l'Ornain, le village est implanté au pied des vallons.

ECOLOGIE :

Il n'existe pas sur le territoire de Menaucourt de zone particulière.

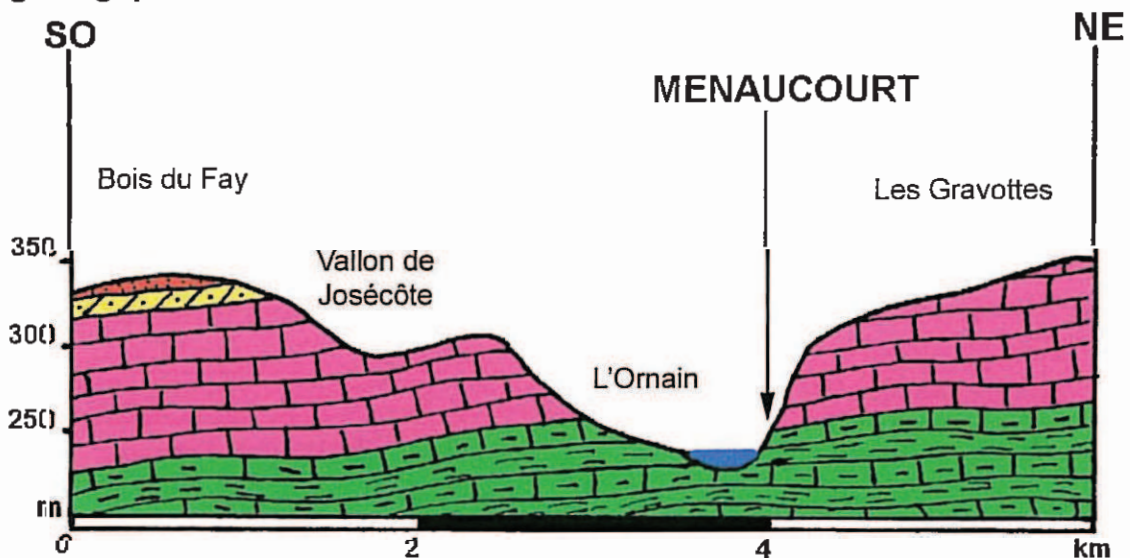
GEOLOGIE :

On trouve sur la commune différents terrains :

- Les couches sédimentaires anciennes datent ici de l'ère secondaire, plus précisément de la fin du jurassique et du début du crétacé. On trouvera, par ordre d'âge décroissant (des étages les plus anciens aux plus récents) :
 - les calcaires marneux grisâtres et les marnes grises du kimmeridgien supérieur et MOYEN : épais de 100 m, cette alternance de bancs de calcaires marneux assez tendres, parfois de calcaires très durs de couleurs beige, et de marnes grises, riches en fossiles (petit coquillage appelé "exogyra virgula"), constituent le fondement de la vallée de l'Ornain depuis Naix-Aux-Forges jusqu'à son resserrement à Bar-Le-Duc. Cet étage n'affleure ici, que dans la partie inférieure du coteau ; il est souvent recouvert de dépôt colluvial et dans la vallée par les formations alluviales.
 - Les calcaires blanchâtres du portlandien inférieur : cette formation, fondement des plateaux Barrois, est constituée de deux niveaux de calcaires de 50 m d'épaisseur chacun. On reconnaîtra, dans la partie haute des calcaires sublithographiques très durs, des calcaires plus ou moins marneux, des calcaires durs cariés ; dans la partie basse, des calcaires marneux plus tendres et des calcaires durs sublithographiques avec des passages de marnes blanches.
 - Les calcaires marneux, gréseux et dolomitiques du PORTLANDIEN SUPERIEUR : forment un complexe d'une puissance de 10 m est constitué, dans sa partie moyenne de calcaire oolithiques vacuolaire, gris clair ou beige, (très recherché pour la construction et même la sculpture) et dans sa partie inférieure et supérieure par des calcaire marneux ou des calcaires gréseux et dolomitiques de couleur grisâtre et verdâtre. Ce niveau n'apparaît que dans l'extrémité sud du territoire.

- Les sables, grès ferrugineux et argiles du valanginien : ce niveau d'épaisseur variable forme la partie sommitale du bois du Fay au sud ouest de la commune. Le minerai de fer géodique était autrefois activement exploité dans toute la région.
- Des dépôts de produits d'altération plus récents, plus ou moins remaniés et transportés, recouvrent localement, sur de faibles étendues, les assises géologiques en place :
 - Les placages limoneux : probablement d'origine éolienne, ils sont présents en faible épaisseur localement sur le plateau.
 - Les colluvions de pente : datés de la fin du Tertiaire au Quaternaire, ils se composent de petits cailloux calcaires enrobés d'un limon argileux. Ils affleurent localement sur les versants.
 - Le fond plat de la vallée de l'Ornain et du vallon du ruisseau des grandes Fontaines est recouvert d'un manteau alluvial de 3 à 4 m d'épaisseur déposé depuis le début de l'ère Quaternaire (période d'alternance de glaciations et de réchauffements du climat où les phénomènes d'érosion, de transport et de dépôt furent très actifs) jusqu'aux temps présents où les crues successives continuent de déposer des sédiments.
 - Les alluvions les plus superficielles, donc les plus récentes sont fines, argilo sableuses essentiellement, ont une épaisseur limitée et recouvrent des alluvions anciennes constituées surtout des sables, graviers et galets calcaires issus du démantèlement des assises géologiques environnantes, qui ont été et sont encore aujourd'hui largement exploités.

Coupe géologique :



NB : l'échelle des hauteurs est considérablement majorée (x10) par rapport à celle des longueurs, ce qui accentue les pentes et le pendage des couches géologiques.

	Alluvions récentes	QUATERNAIRE
	Sables, grès ferrugineux et argiles (Valanginien)	CRETACE
	Complexe calcaire, marneux, gréseux et dolomitique (Portlandien supérieur)	
	Calcaire sublithographique et calcaire oolithique (Portlandien moyen et inférieur)	JURASSIQUE
	Calcaires marneux et marnes grises (Kimméridgien supérieur et moyen)	

HYDRAULIQUE :

L'Ornain :

L'Ornain est une petite rivière non domaniale dont la police de l'eau incombe à la D.D.E. et celle de la pêche incombe à la DDAF.

Depuis sa source, au sud-est à Gondrecourt-Le-Château, à sa confluence avec la Saulx, au nord-ouest à Pargny-Sur-Saulx, l'Ornain n'est alimentée que par de petits cours d'eau qui subissent de fortes variations saisonnières de débit.

Ainsi sur le territoire étudié, seul le ruisseau des de Saint-Pierre rejoint l'Ornain sur sa rive droite.

Ce ruisseau qui prend sa source au nord-est de Menaucourt, à 750 m environ au pied des vallées. Même si les débits d'étiage sont faibles, ces deux ruisseaux ne tarissent pas.

Les autres combes qui découpent le versant de Menaucourt ne canalisent qu'épisodiquement les eaux de ruissellement.

L'Ornain sort régulièrement de son lit sans provoquer d'inondations considérables. La puissance des crues est atténuée par la planéité du fond de vallée et la largeur du champ d'inondation qui permet une bonne rétention des eaux.

Les sources :

Plusieurs sources sont connus sur Menaucourt. Ces émergences naturelles qui coulent à partir des coteaux alimentaient autrefois en eau potable le village (une fontaine et l'ancien lavoir témoigne encore de cette activité). Ces sources n'ont pas un débit très élevé. Une seule source est réellement remarquable. Celle-ci est située rue d'Oey. A l'heure actuelle, la résurgence est dirigée vers les eaux usées.

LE CLIMAT :

Les conditions climatiques locales sont assez voisines de celles du reste de la région Lorraine et la station météorologique de Bar-le-Duc permet d'appréhender les variantes locales.

Hauteurs moyennes de précipitations mensuelles (en mm) enregistrées à Herneville-aux-Bois entre 1950 et 2000 :

<i>jan</i>	<i>fév</i>	<i>mars</i>	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juillet</i>	<i>août</i>	<i>sept</i>	<i>oct</i>	<i>nov</i>	<i>déc</i>
99.7	86.0	78.2	69.2	77.4	82.0	72.9	80.3	79.9	84.8	93.0	112.1

Températures moyennes mensuelles (en C°) enregistrées à Herneville-aux-Bois entre 1950 et 2000 :

<i>jan</i>	<i>fév</i>	<i>mars</i>	<i>avril</i>	<i>mai</i>	<i>juin</i>	<i>juillet</i>	<i>août</i>	<i>sept</i>	<i>oct</i>	<i>nov</i>	<i>déc</i>
1.1	2.1	5.1	7.9	11.9	15.0	17.1	16.8	13.9	9.8	4.7	2.1

Il apparaît à la lecture de ces données que les mois les plus chauds sont juillet et août et les plus froids décembre, janvier et février. En fait, ce climat se caractérise par une période chaude de juin à septembre et une période froide souvent marquée de novembre à février.

Les précipitations sont assez abondantes (1000 mm/an) et supérieures à celles mesurées à Metz ou Nancy (voisines de 750 mm/an). Cette pluviométrie est régulièrement répartie durant l'année.

Les données enregistrées à la station de Herneville-aux-Bois permettent d'estimer le nombre de jours de neige ; la moyenne annuelle s'élève à 16,7 jours.

Quant aux gelées, elles sont fréquentes, 80 jours en moyenne par an. Elles sont réparties entre octobre et mai avec une pointe en décembre et en février. De plus, dans la vallée de l'Ornain, les brouillards sont fréquents.

La rose des vents établie à la station de Bar-le-Duc - Loxeville, permet d'affirmer que les vents dominants viennent de l'Ouest et du Sud-Ouest. Les vents d'Est et de Nord-Est moins fréquents sont froids et secs.

Les plateaux sont d'autre part beaucoup plus exposés au vent que la vallée.

OCCUPATION DES SOLS

Répartition de l'occupation des sols

Le territoire communal de Menaucourt s'étend sur une surface de 630 hectares.

Il comprend :

- 299 hectares de terres
- 116 hectares de prés
- 2 hectares de vergers
- 1,5 hectares de vignes
- 126 hectares de bois
- 44 hectares de landes / friches
- 0,11 hectares de carrières
- 2 hectares de jardins
- 2,65 hectares de chemins de fer et voies navigables
- environ 14 hectares urbanisés

Les terres agricoles occupent la majeure partie du territoire.

La superficie de terre cultivée est d'environ 300 hectares, se situant en majorité sur les plateaux nord du territoire. Une petite partie se situe dans la vallée, au nord entre la voie ferrée et l'Ornain, une autre partie au sud, entre le canal et l'Ornain.

On trouve environ 100 hectares prés principalement dans la vallée, entre l'Ornain et la RD n°966, aux abords du village. Les prés fauchables représentent une surface de 59 hectares, il y a aussi 44 hectares de landes.

La forêt occupe 20% du territoire en majorité sur les coteaux bordants le village aux lieudits « Chaudeval », « Biauval », « Bois Lasue », « Creuse-Val », « Woimont », « Chevrinval » et « Côte des Grèves ». Tous ces bois sont situés sur des coteaux très accidentés ; les pentes atteignent fréquemment des pourcentages supérieurs à 30%.

Il s'agit de bois feuillus essentiellement. On y trouve les peuplements suivants (par ordre de surface occupée) :

- hêtre
- chêne
- frêne
- peuplier, érable, sycomore et merisier.

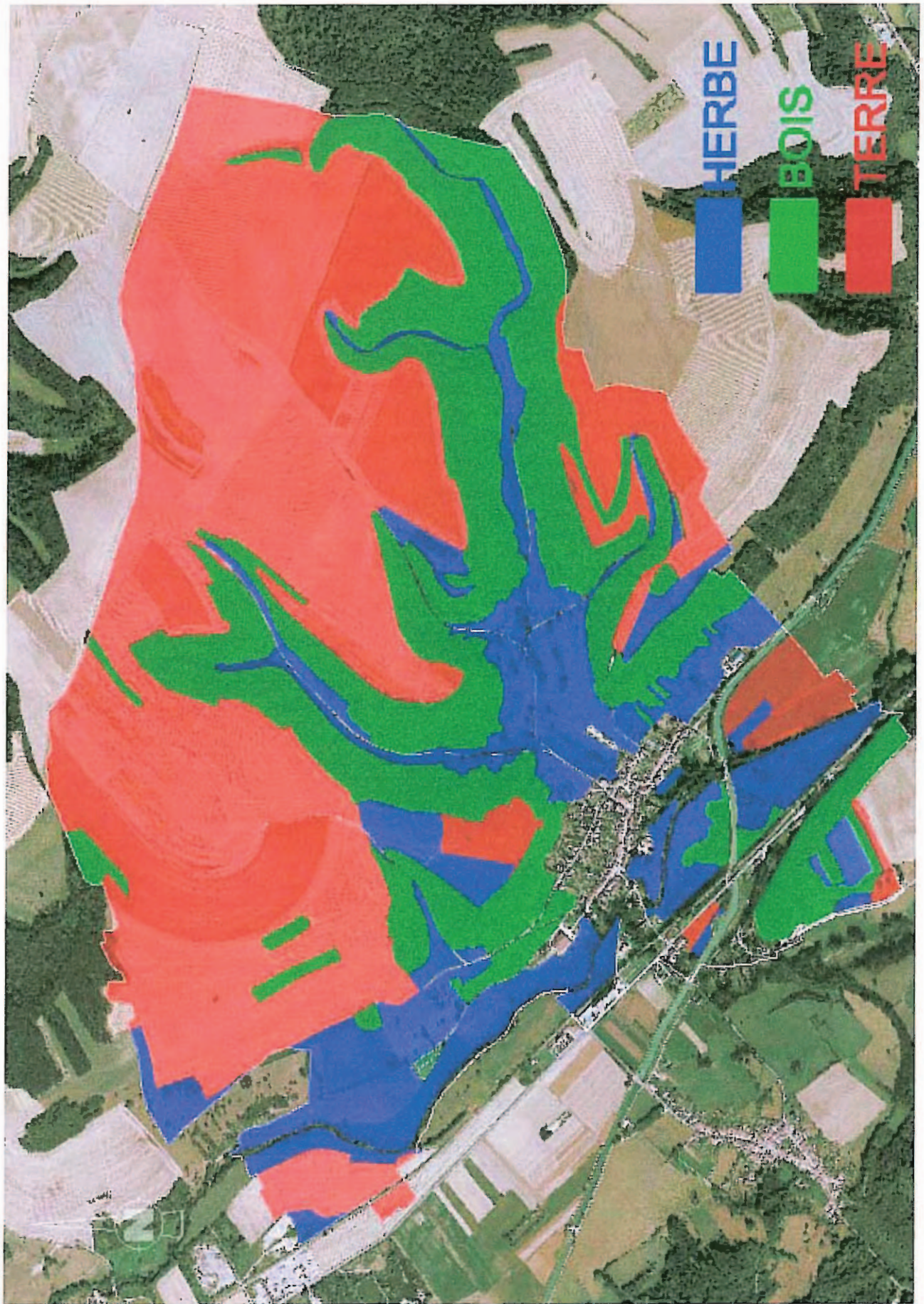
Ces bois appartiennent essentiellement à un grand nombre de propriétaires particuliers. En effet, près de 200 propriétaires se partagent les quelques 2000 parcelles boisées. La surface moyenne des parcelles boisées est de 630 m².

Les animaux que l'on y rencontre sont : le chevreuil, le sanglier, le renard et le blaireau.

Les vergers sont peu nombreux. Ils sont situés en périphérie de l'agglomération ainsi qu'au niveau des coteaux.

L'urbanisation s'étale aujourd'hui sur environ 15 hectares répartis autour du noyau ancien du village. Une autre zone s'est développée au nord, entre la RD n°966 et la ligne SNCF dans le prolongement du territoire de Longeaux.

Carte d'occupation du sol :



LES PAYSAGES

Le paysage local est essentiellement axé sur la vallée de l'Ornain qui découpe deux versants symétriques, eux-mêmes entaillés par des combes et des vallons. Le coteau rive droite, au pied duquel est construit le village, donne accès à un vaste plateau qui constitue l'essentiel du finage. La végétation de coteaux forme la ligne de face du paysage encadrant la vallée.

Le contraste entre les coteaux boisés et le plateau légèrement ondulé à destination agricole offre des points de vue sur la forêt de plateau présente au loin, la vallée et les villages en contrebas. Les rebords de plateaux aux imbrications de cultures et d'avancées boisées donnent des sites plus intimes et des paysages plus fermés.

Les différentes unités paysagères :

- La vallée de l'Ornain : caractérisée par le cours sinueux de la rivière et les coteaux boisés.
- Le plateau : essentiellement cultivé et bordé de massifs forestiers.
- Les rebords de plateaux : sur la partie nord du plateau, ces rebords font la transition entre les espaces réservés à la culture et les coteaux.
- Les coteaux : pour la plupart boisés, ils offrent de larges panoramas.

LE MILIEU HUMAIN

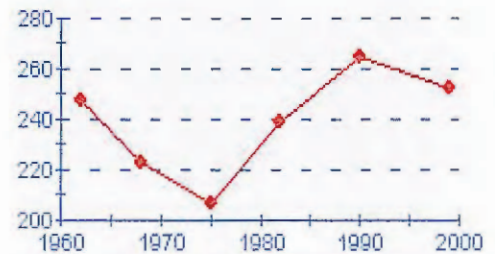
POPULATION²

Evolution de la population

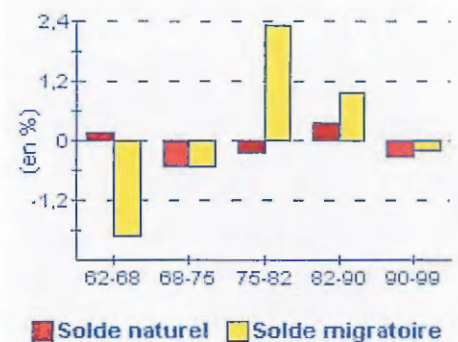
L'évolution de la population depuis 1962 a été la suivante :

Evolution de la population					
	1968	1975	1982	1990	1999
Population sans doubles comptes	223	207	239	265	252

Après une baisse importante en 1975, la population est en constante augmentation jusque dans les années 1990 pour amorcer une légère baisse.

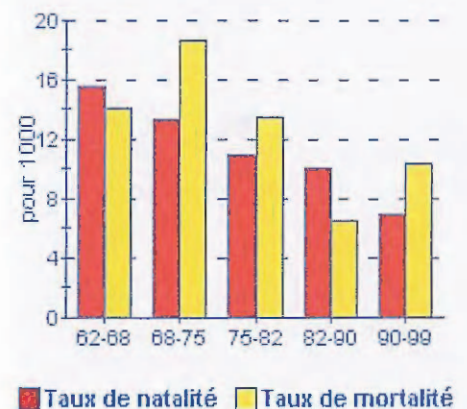


Evolution démographique					
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	22	20	17	20	16
Décès	20	28	21	13	24
Solde naturel	2	-8	-4	7	-8
Solde migratoire	-27	-8	36	19	-5
Variation totale	-25	-16	32	26	-13



Taux démographiques (moyennes annuelles)					
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution global	-1,76 %	-1,06 %	2,06 %	1,30 %	-0,56 %
- dû au solde naturel	0,14 %	-0,53 %	-0,26 %	0,35 %	-0,34 %
- dû au solde migratoire	-1,90 %	-0,53 %	2,32 %	0,95 %	-0,21 %
Taux de natalité pour 1000	15,50	13,30	11,00	10,00	6,90
Taux de mortalité pour 1000	14,10	18,60	13,50	6,50	10,30

Taux de natalité et de mortalité



On s'aperçoit que le mouvement naturel est équilibré sur les quarante dernières années. Il y a eu en moyenne 21 décès pour 19 naissances. Un solde migratoire positif en 1982 et 1990 a compensé cette stagnation. Après une diminution durant les années 1975 la population est en hausse jusqu'en 1990 pour amorcer une légère baisse.

² Les études de la population sont basées sur le recensement INSEE de 1999.

Population totale par age en 1999 :

âge en 5 tranches	sexe		
	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	56,5%	43,5%	100,0%
20 à 39 ans	53,8%	46,2%	100,0%
40 à 59 ans	53,7%	46,3%	100,0%
60 à 74 ans	45,9%	54,1%	100,0%
75 ans ou plus	50,0%	50,0%	100,0%
Total	53,2%	46,8%	100,0%

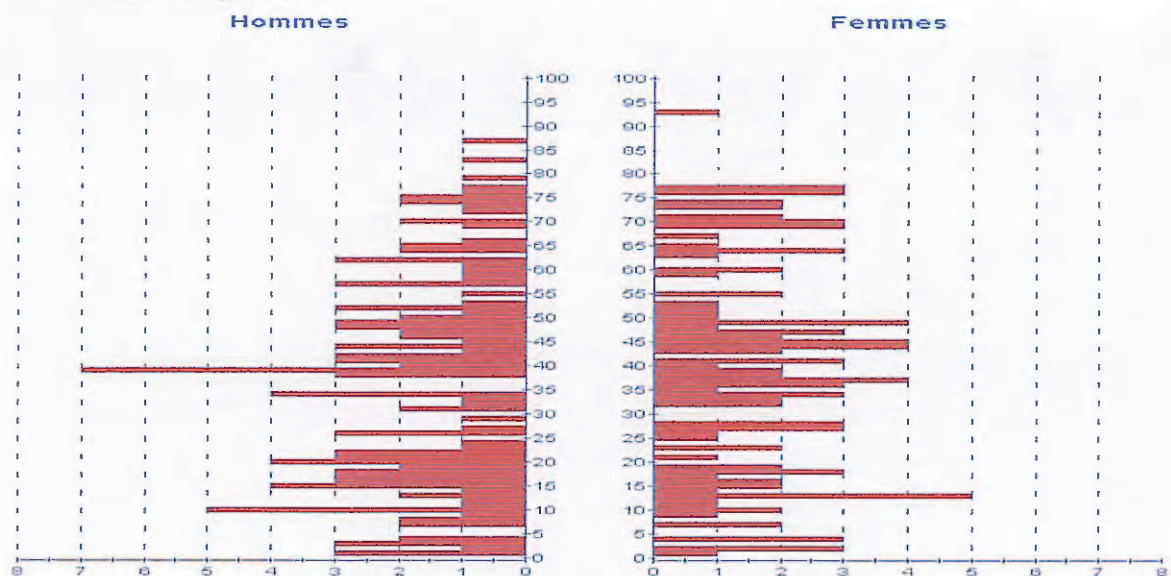
La population de Menaucourt correspond aux moyennes régionales et nationales.

Evolution de la population par age :

Structure par âge										
Ages	Génération	1999				1990				
		Hommes		Femmes		Génération	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Ensemble		134	100,0 %	118	100,0 %		141	100,0 %	125	100,0 %
0 à 14 ans	De 1985 à 1999	24	17,9 %	20	16,9 %	De 1976 à 1990	37	26,2 %	24	19,2 %
15 à 29 ans	De 1970 à 1984	32	23,9 %	21	17,8 %	De 1961 à 1975	24	17,0 %	32	25,6 %
30 à 44 ans	De 1955 à 1969	30	22,4 %	29	24,6 %	De 1946 à 1960	33	23,4 %	31	24,8 %
45 à 59 ans	De 1940 à 1954	24	17,9 %	21	17,8 %	De 1931 à 1945	21	14,9 %	13	10,4 %
60 à 74 ans	De 1925 à 1939	17	12,7 %	20	16,9 %	De 1916 à 1930	21	14,9 %	18	14,4 %
75 à 94 ans	De 1905 à 1924	7	5,2 %	7	5,9 %	De 1896 à 1915	5	3,5 %	7	5,6 %
95 ans ou plus	Avant 1904	0	0,0 %	0	0,0 %	Avant 1895	0	0,0 %	0	0,0 %

Entre 1990 et 1999, on a vu une diminution des moins de 30 ans de 12% (-8). La part de la population de 30 à 59 ans est restée la même. Chez les plus de 60 ans, une très légère augmentation des décès qui n'a pas été compensée par les naissances.

Menaucourt a une population régulière avec un équilibre des tranches d'âge malgré un léger vieillissement de la population.



Taille des ménages.

Ménages selon le sexe, l'âge et le type d'activité :

âge en 7 tranches	catégorie d'actifs et d'inactifs						Total
	Ayant un emploi	Chômeur	Militaire	Retraité	Etudiant	Autre inactif	
15 à 19 ans	0	0	0	0	0	0	0
20 à 24 ans	1	0	0	0	0	0	1
25 à 29 ans	2	0	0	0	0	0	2
30 à 49 ans	36	1	0	0	0	0	37
50 à 59 ans	13	0	0	1	0	0	14
60 à 74 ans	0	0	0	20	0	3	23
75 ans ou plus	0	0	0	7	0	3	10
Total	52	1	0	28	0	6	87

Ménages, selon la taille des ménages :

categ. socioprof.	nombre de personnes du ménage						Total
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	
Agriculteurs	0	4	0	0	0	0	4
Artisans, commerc	0	0	0	0	0	0	0
Cadres, prof. Intel.	0	4	0	0	0	0	4
Professions inter.	4	4	0	0	0	0	8
Employés	0	0	4	4	0	0	8
Ouvriers	0	4	8	12	4	0	28
Retraités	12	12	0	4	0	0	28
Autres inactifs	8	0	0	0	0	0	8
Total	24	28	12	20	4	0	88

Type et composition des ménages :

type de ménage	âge									Total
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75-79 ans	80 ans ou plus	
Ménages d'une pers	0	0	0	4	0	0	20	0	0	24
Autres mén sans fam	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Familles princ mono	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
Fam princ 1 couple	0	0	4	12	8	20	12	4	0	60
Total	0	0	4	16	8	24	32	4	0	88

ACTIVITES ET EMPLOIS**Population active – Taux d'activité :**

âge quinquennal	population active				
	population active	taux d'activité	ayant un emploi	chômeurs	taux de chômage
15 à 19 ans	3	12,0	3	0	0,0
20 à 24 ans	11	73,3	7	3	27,3
25 à 29 ans	13	100,0	11	2	15,4
30 à 34 ans	13	86,7	13	0	0,0
35 à 39 ans	18	81,8	18	0	0,0
40 à 44 ans	21	95,5	18	3	14,3
45 à 49 ans	22	88,0	21	1	4,5
50 à 54 ans	11	100,0	11	0	0,0
55 à 59 ans	8	88,9	8	0	0,0
60 à 64 ans	0	0,0	0	0	///
65 ans ou plus	0	0,0	0	0	///
Total	120	57,7	110	9	7,5

Travail sur la commune et en dehors :

âge en 6 tranches	lieu de résidence - lieu de travail							
	ensemble	dans la même commune	autre com - ensemble	dt. même unité urb.	dt. même zone emploi	dt. même département	dont même région	dont autres cas
15 à 19 ans	3	0	3	0	3	3	3	0
20 à 24 ans	7	0	7	0	5	5	6	1
25 à 29 ans	11	1	10	0	6	6	7	3
30 à 39 ans	31	7	24	0	20	21	21	3
40 à 49 ans	39	2	37	0	32	35	37	0
50 ans ou plus	19	2	17	0	15	15	15	2
Total	110	12	98	0	81	85	89	9

Peux d'actifs travaillent sur Menaucourt et les communes limitrophes. La majorité travaille dans les grandes agglomérations voisines, notamment sur Ligny-En-Barrois et Bar-Le-Duc.

Chômage

âge en 3 tranches	ancienneté de la recherche d'un emploi			
	moins d'un an	plus d'un an	non précisé	Total
15 à 24 ans	1	2	0	3
25 à 49 ans	4	2	0	6
50 ans ou plus	0	0	0	0
Total	5	4	0	9

Le nombre de chômeur est constant et il est conforme à la moyenne nationale.

Répartition des emplois dans les domaines d'activités :

activité économique	statut		
	Salariés	Non salariés	Total
ES - AGRICULTURE	4	4	8
ET - INDUSTRIE	0	0	0
EU - CONSTRUCTION	16	0	16
EV - TERTIAIRE	9	0	9
Total	29	4	33

Répartition des emplois dans les activités économiques :

categ. socioprof.	activité économique					
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire hors com	Commerce	Total
Agriculteurs	4	0	0	0	0	4
Artisans	0	0	0	0	0	0
Commerçants	0	0	0	0	0	0
Chefs d'entreprise	0	0	0	0	0	0
Prof. libérales	0	0	0	0	0	0
Cadres fonc. publ.	0	0	0	0	0	0
Cadres d'entreprise	0	0	0	0	0	0
Prof. interm.	0	0	0	0	0	0
Prof Inter entrepr	0	0	0	4	0	4
Techniciens	0	0	0	0	0	0
Contremaîtres	0	0	0	0	0	0
Employés fonc. pub.	0	0	0	4	0	4
Employés d'entrepr.	0	0	0	0	1	1
Empl commerce	0	0	0	0	0	0
Pers serv dir partic	0	0	0	0	0	0
Ouvriers qualifiés	0	0	8	0	0	8
Ouvriers non qualif.	0	0	8	0	0	8
Ouvriers agricoles	4	0	0	0	0	4
Total	8	0	16	8	1	33

Lieux des emplois dans les activités économiques :

categ. socioprof.	lieu de résidence - lieu de travail							
	ensemble	dans la même commune	autre com - ensemble	dt. même unité urb.	dt. même zone emploi	dt. même département	dont même région	dont autres cas
Agriculteurs	4	4	0	0	0	0	0	0
Artisans, commerc	8	0	8	0	4	4	4	4
Cadres, prof. Intel.	4	0	4	0	4	4	4	0
Professions inter.	16	4	12	0	8	8	8	4
Employés	40	4	36	0	28	28	28	8
Ouvriers	52	8	44	0	44	44	44	0
Total	124	20	104	0	88	88	88	16

Structure des activités

La structure des activités dans la commune s'établit de la façon suivante :

Enseignement :

La scolarisation est gérée par un regroupement pédagogique entre les communes de Givrauval, Menaucourt, Longeaux, Naix-Aux-Forges et Nantois.

Seuls les enfants de CM sont scolarisés sur la commune de Menaucourt ou une classe est en activités. Un ramassage scolaire emmène les CP et CE à Givrauval (deux classes). Les enfants de maternelle sont scolarisés à Longeaux (deux classes).

Une salle « informatique a été aménagée à Menaucourt.

Une cantine est située à Nantois et une garderie à Longeaux.

Au total et pour l'années scolaire 2006 -2007 110 élèves sont scolarisés au sein du regroupement.

L'enseignement secondaire est assuré à Ligny-En-Barrois, le transport étant assuré par « Les Rapides de la Meuse ».

âge en 9 tranches	lieu de résidence - lieu d'études						
	nombre de personnes	étudiants	même commune	com dif - même U.U.	com dif - même dép	com dif - même rég	com dif - autres cas
3 ans	3	2	1	0	1	1	0
4 ans	5	5	1	0	4	4	0
5 ans	0	0	0	0	0	0	0
6 ans	0	0	0	0	0	0	0
7 à 11 ans	17	17	6	0	11	11	0
12 à 15 ans	17	17	0	0	17	17	0
16 à 18 ans	15	15	0	0	15	15	0
19 à 24 ans	19	8	0	0	7	7	1
25 ans ou plus	168	2	2	0	0	0	0
Total	244	66	10	0	55	55	1

Santé :

L'établissement hospitalier le plus proche est à Bar-Le-Duc, distant de 21 Km. Il faut faire 6 Km pour aller à Ligny-En-Barrois et trouver médecins, infirmières et pharmacies.

Services publics ou privés :

Tous les services habituels, centre de secours, gendarmerie, centre de l'équipement, centre des impôts, poste, banques, notaires, sont situés à Ligny-En-Barrois.

Service : commerces alimentaires :

Il n'y a pas de commerce dans le village. Un boucher et boulanger ambulant passent régulièrement dans la commune. Des commerces d'alimentation générale et un supermarché sont présents à Ligny distant de 6 Km.

Service : commerces non alimentaires :

Les autres services (Assurances, magasins de vêtements, de chaussure) sont assurés dans les villes de Ligny-En-Barrois ou Bar-Le-Duc.

Autres services :

On trouve quelques entreprises situées à Menaucourt :

- garage
- maçonnerie
- immobilier
- installation télécoms
- sonorisation
- négoce de céréales (Houpiez)

Tous les autres services : quincaillerie, magasins d'ameublements sont assurés dans les villes voisines de Ligny-En-Barrois ou Bar-Le-Duc.

Industrie :

Une installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation et relevant de la compétence de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.) est exploitée sur le territoire de Menaucourt, à savoir la société Houpiez est autorisée à exploiter un dépôt d'engrais liquides par arrêté préfectoral n° 2003-3137 du 15 décembre 2003.

Agriculture :

Trois exploitations agricoles déclarées à la P.A.C. (Politique Agricole Commune) ont leur siège sur la commune.

La surface agricole utilisée des exploitations est d'environ 624 ha pour une taille moyenne d'exploitation de 156 ha ; 208 ha pour les exploitations de plus de 70 ha.

Les terres labourables représentent 624 ha sur 4 exploitations pour une part de culture de céréale de 459 ha. On trouve du blé tendre, de l'orge, de l'escourgeon, du colza et un peu de maïs fourrage et ensilage.

Le silo à grains sur la commune de Menaucourt accueille leur récoltes.

La surface fourragère est de 198 ha dont 165 ha toujours en herbe.

L'élevage est pratiqué par les trois exploitants pour un cheptel de 427 bovins dont 140 vaches. Il n'y a pas d'autre type d'élevage.

Les exploitations sont relativement bien équipées avec un nombre de douze tracteurs dont sept de plus de 80 chevaux, trois moissonneuses-batteuses, etc.

Les exploitants sont situés dans une tranche d'âge qui va de 40 à 60 ans. La population agricole est de dix-sept personnes. Il n'y a pas de salarié permanent.

Les trois exploitations de Menaucourt sont soumises à la réglementation relative aux installations classées pour l'environnement.

LE MILIEU URBAIN

Généralités

Implanté non loin de la vallée de l'Ornain et du canal, au pied de coteaux, Menaucourt est composé d'habitats anciens. Quelques constructions récentes ont été construites.

Le bâti ancien est formé d'une rue principale et de quelques rues secondaires. Les constructions, mitoyennes pour la plupart, sont de « type lorrain » et présentent la particularité de ne pas être parallèles à l'axe routier mais d'être implantées légèrement en « escalier ». Un usoir privatif de quelques mètres est situé devant chaque pas de porte.

Il existe peu de parcelles libres à la construction dans le centre du village, mais quelques-unes sont disponibles en périphérie.

Habitat

La réhabilitation des parcs publics et privés constitue un axe fort sur le département afin de permettre aux communes de se développer dans de meilleures conditions.

Sur la commune de Menaucourt pour la réhabilitation :

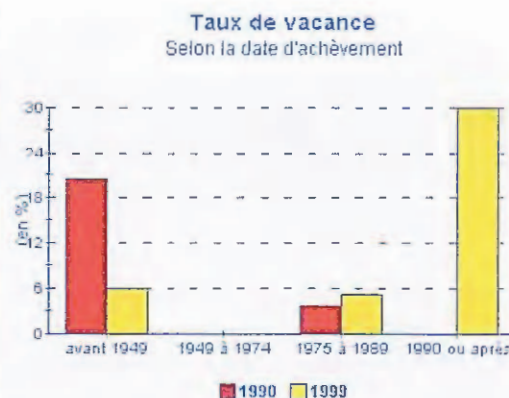
- du parc public : aucun dossier n'a été subventionné.
- du parc privé : trois opérations ont bénéficié d'une aide de l'Etat pour des propriétaires occupants dans le cadre de réhabilitation de logement (2003-2004). Un logement locatif privé réalisé par un bailleur privé a été subventionné par l'A.N.A.H. en 2003.

Il est à noter qu'une Opération pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) est actuellement en cours (2002 – 2003 – 2004) sur le territoire de la Communauté de Communes du Centre Ornain, dont fait partie Menaucourt.

Importance du parc immobilier

Parc de logement :

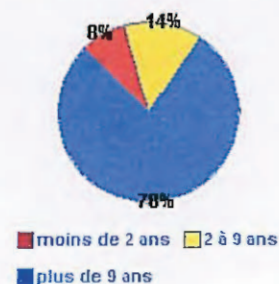
Ensemble des logements par type			
Types de logement	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble	103	100,0 %	0,0 %
dont :			
Résidences principales	87	84,5 %	3,6 %
Résidences secondaires	8	7,8 %	14,3 %
Logements occasionnels	0	0,0 %	-100,0 %
Logements vacants	8	7,8 %	-20,0 %
dont :			
Logements individuels	103	100,0 %	0,0 %
Logements dans un immeuble collectif	0	0,0 %	///



L'analyse du parc de logement de 1990 à 1999 fait apparaître que la variation de la population a entraîné une hausse du nombre de résidence principale et une baisse des logements vacants.

Date d'emménagement des ménages				
	Ensemble	Logements occupés depuis		
		moins de 2 ans (01/98 à 03/99)	2 à 9 ans (03/90 à 01/98)	plus de 9 ans (avant 03/90)
Nombre de ménages	87	7	12	68
soit, en %	100,0 %	8,0 %	13,8 %	78,2 %
Nombre de personnes	252	27	39	186
soit, en %	100,0 %	10,7 %	15,5 %	73,8 %

Date d'emménagement
Part des logements occupés depuis



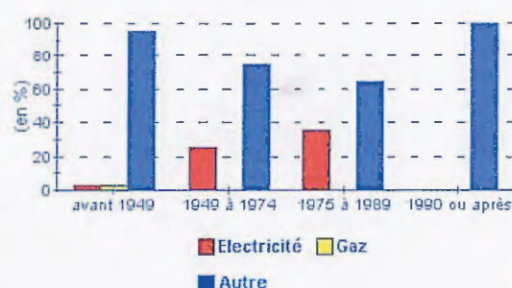
Structure du parc immobilier :

Résidences principales selon le confort			
Confort des logements	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble des résidences principales	87	100,0 %	3,6 %
Ni baignoire, ni douche	2	2,3 %	-11,4 %
Avec chauffage central*	55	63,2 %	19,6 %
Sans chauffage central	32	36,8 %	-15,8 %
Garage-box-parking**	60	69,0 %	///
Deux salles d'eau**	5	5,7 %	///

* y compris chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux
** cette donnée n'est pas disponible au recensement de 1990

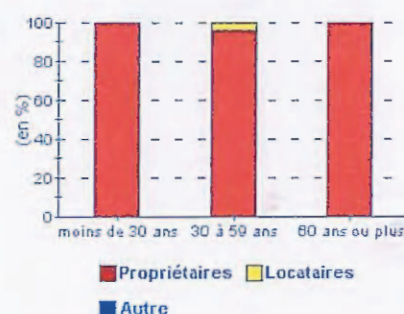
Sources :

Mode de chauffage
Selon la date d'achèvement
Résidences principales



	Logements			Evolution de 1990 à 1999	Nombre de personnes 1999
	1999				
	Nombre	%			
Ensemble	87	100,0 %	3,6 %	252	
Propriétaires	85	97,7 %	10,4 %	240	
Locataires	2	2,3 %	0,0 %	12	
dont :					
Logement non HLM	2	2,3 %	0,0 %	12	
Logement HLM	0	0,0 %	///	0	
Meublé, chambre d'hôtel	0	0,0 %	///	0	
Logés gratuitement	0	0,0 %	-100,0 %	0	

Statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence
(Résidences principales)



Le nombre de locataires et les personnes logées gratuitement est resté quasiment constant entre 1990 et 1999. Par contre le nombre de propriétaires de leur résidence principale est en augmentation de 10%.

Estimation des besoins :

catégorie logement	époque d'achèvement de la construction							Total
	Avant 1915	De 1915 à 1948	De 1949 à 1967	De 1968 à 1974	De 1975 à 1981	De 1982 à 1989	1990 ou après	
Résid principales	31	11	1	3	19	15	7	87
Log. occasionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Résid secondaires	5	0	0	0	1	2	0	8
Logements vacants	1	2	0	0	1	1	3	8
Total	37	13	1	3	21	18	10	103

En considérant l'évolution du parc immobilier depuis 1982 (plus 7 logements en 17 ans), et malgré un léger tassement depuis 1990, les besoins futurs en logement peuvent être estimés à **1 logement tous les deux ans.**

Equipements collectifs

Equipement de superstructure

La commune de Menaucourt est pourvue des équipements suivants :

- Mairie
- Ecole
- Eglise
- Salle des fêtes
- Un terrain de sport
- Station de pompage et lagunage

Deux associations sont présentes dans le village : une se consacre au loisir et à l'animation culturelle (comité des fêtes). L'autre regroupe les chasseurs au sein d'une ACA.

Desserte routière

On accède à Menaucourt en venant de Ligny-En-Barrois par la route départementale n°966 qui se dirige vers Gondrecourt-Le-Château. Depuis la R.D. n°966, la route départementale n°5 se termine en impasse à Menaucourt. Enfin, au sud du territoire, la route départementale n°966 rejoint Nantois.

Des voies communales et des chemins ruraux quadrillent le reste du territoire.

Le trafic sur ces différents axes est d'environ sur :

- RD 966 : 5341 véhicules par jour
- RD 5 : 1324 véhicules par jour

Pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 31 juillet 2002, il est constaté 2 accidents corporels, dont 1 mortel.

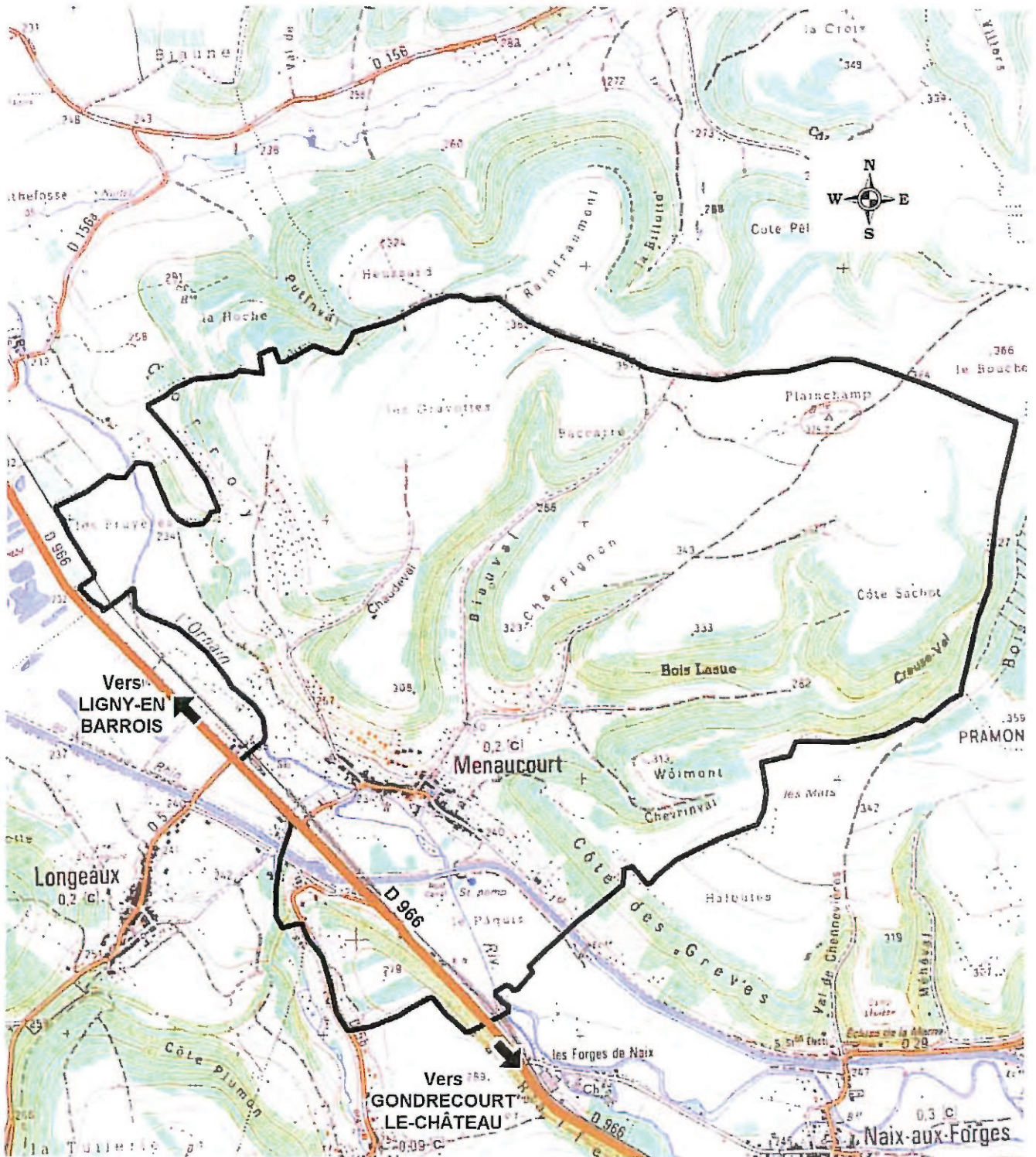
La route départementale n°966 est soumise à l'article L 111.1.4 qui interdit la construction ou l'installation d'infrastructures diverses dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe routier.



Cette interdiction ne concerne pas :

- Les constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- Aux services publics exigeants la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- Aux bâtiments agricoles ;
- Aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, la réfection ou l'extension de constructions existantes.

Voir la carte page suivante.



-  Limite de la commune de Menaucourt
-  Axe routier classé à grande circulation et soumis aux dispositions de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme

© IGN- BD CARTO ©
Réalisation : D.D.E 55/ S.U.H.E. Bureau dessin-2006

Echelle: 1/20 000

AXE A GRANDE CIRCULATION

Des convois exceptionnels de catégorie³ 3 circulent sur la route départementale n°966 de Ligny-En-Barrois à Houdelaincourt.

Route	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)
RD 966	De la sortie de Ligny-En-Barrois à la RD 5	3	100 mètres

(1) la largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance précédente, comptée de part et d'autre de l'infrastructure.

La commune de Menaucourt est concernée par une infrastructure classée bruyante par arrêté préfectoral daté du 22 juillet 2002.

Voir la carte page suivante.

Transport en commun

Pour les scolaires, un ramassage en autocar est assuré tous les jours sur la commune de Menaucourt en direction de Ligny-En-Barrois. Les classes primaires bénéficient d'un transport en minibus.

La ligne de transport en commun Ligny-Gondrecourt dessert le village tous les vendredis, jour du marché à Ligny-En-Barrois. Ce service est assuré par les « Rapides de la Meuse ».

Transport fluvial

Le canal de la Marne au Rhin longe l'Ornain. Construit dans les années 1880, il voit passer plus de 1125 bateaux par an. Environ 900 bateaux de marchandises transportent en majorité des céréales ou de la soude pour un tonnage maximum de 250 tonnes par bateau. Près de 225 bateaux de loisir naviguent régulièrement. Le port de Menaucourt apporte un surcroît d'activité. Un projet d'aménagement d'accès adapté aux personnes handicapés est actuellement à l'étude.

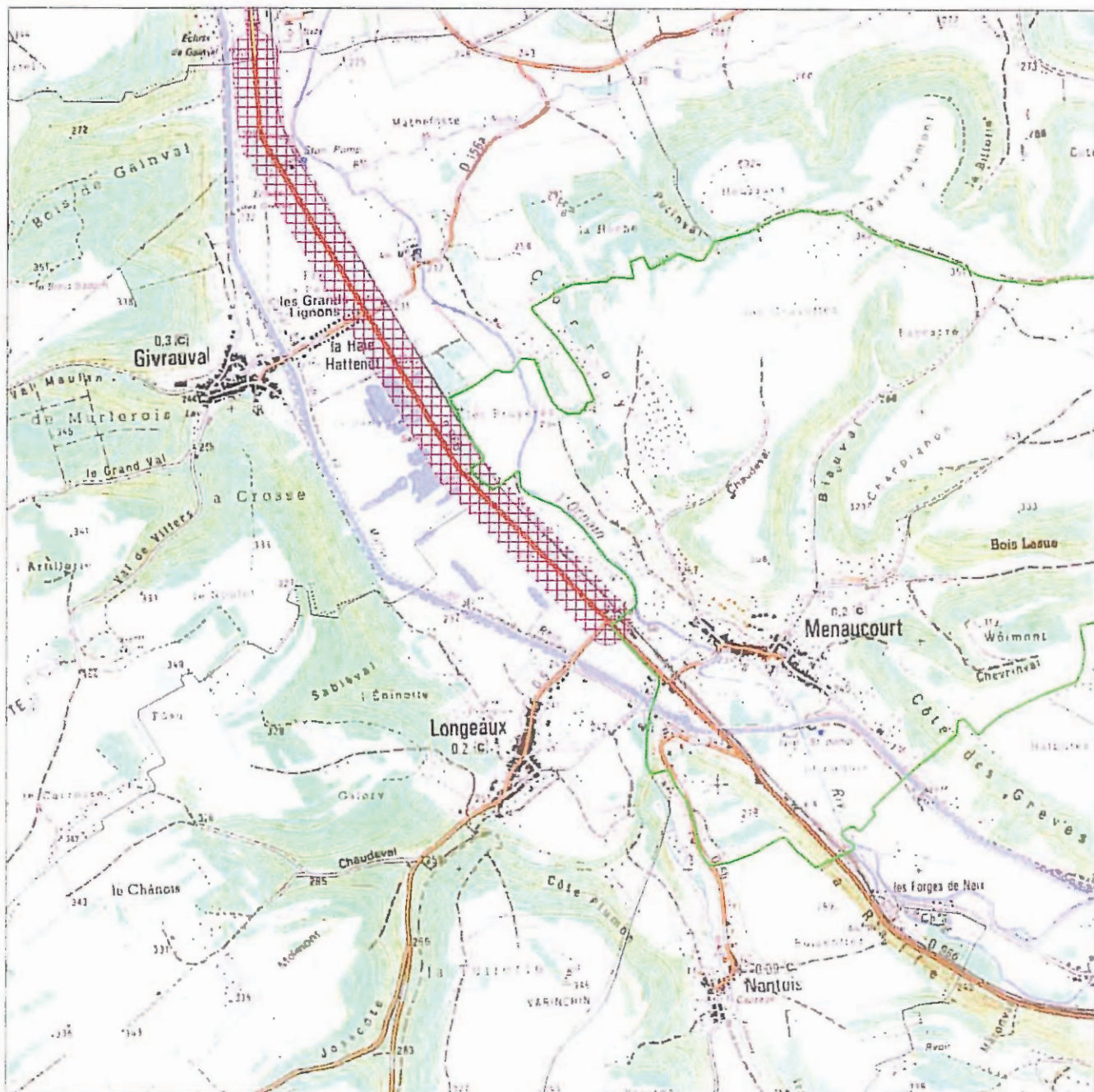
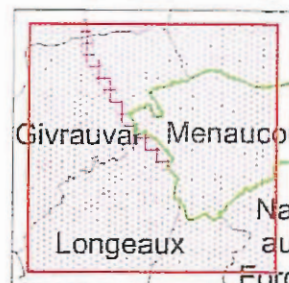
La commune de Menaucourt est soumise à la servitude de halage et de marche pied (code EL3). Cette servitude s'applique sur une largeur de 3,25 mètres à compter de la rive. Sur cette emprise, il est interdit de planter et de clore.

³ 1^{ère} catégorie : longueur 20 m, largeur 3 m et poids 45 tonnes
 2^{ème} catégorie : longueur 25 m, largeur 4 m et poids 70 tonnes
 3^{ème} catégorie : caractéristiques supérieures.



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Commune : **MENAUCOURT (H1L1)**



0 500 m

- Commune
- Route
- Voie ferrée

Secteur affecté par le bruit

Catégorie de bruit de la voie et largeur du secteur affecté par le bruit correspondant

- 1 300 m
- 2 250 m
- 3 100 m
- 4 30 m
- 5 10 m

©IGN-BDCARTO®
©IGN-SCAN25®

Carte indicative, seuls font les arrêtés préfectoraux n°2002-1880, 2004-3120 et 2004-3121

Annexes sanitaires

Rivières – police de l'eau :

La commune de Menaucourt, en matière de police de l'eau relève de la compétence de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) et du service de la Navigation Nord Est.

Protection des ressources d'alimentation en eau potable :

Le territoire communal est concerné par les périmètres de protection rapprochée et éloigné avec Déclaration d'Utilité Publique : captage 02278X0020 « Puits Darfeuil ».

Voir la carte page suivante.

Incendie :

Réglementation

La carte communale est assujettie aux dispositions générales:

- du code général des collectivités territoriales, et notamment aux articles L 2122-24, L 22121 à 5 relatifs aux pouvoirs de police municipale du maire (prévention des risques, couverture opérationnelle),
- de l'arrêté ministériel du 1er février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs pompiers communaux,
- de la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie.

La défense extérieure contre l'incendie de la commune de Menaucourt est composée de 4 poteaux d'incendie de 100 mm conformes et d'un point d'aspiration conforme sur la rivière (l'Ornain).

La défense extérieure contre l'incendie de la commune de Menaucourt est conforme à la réglementation.

Eau potable :

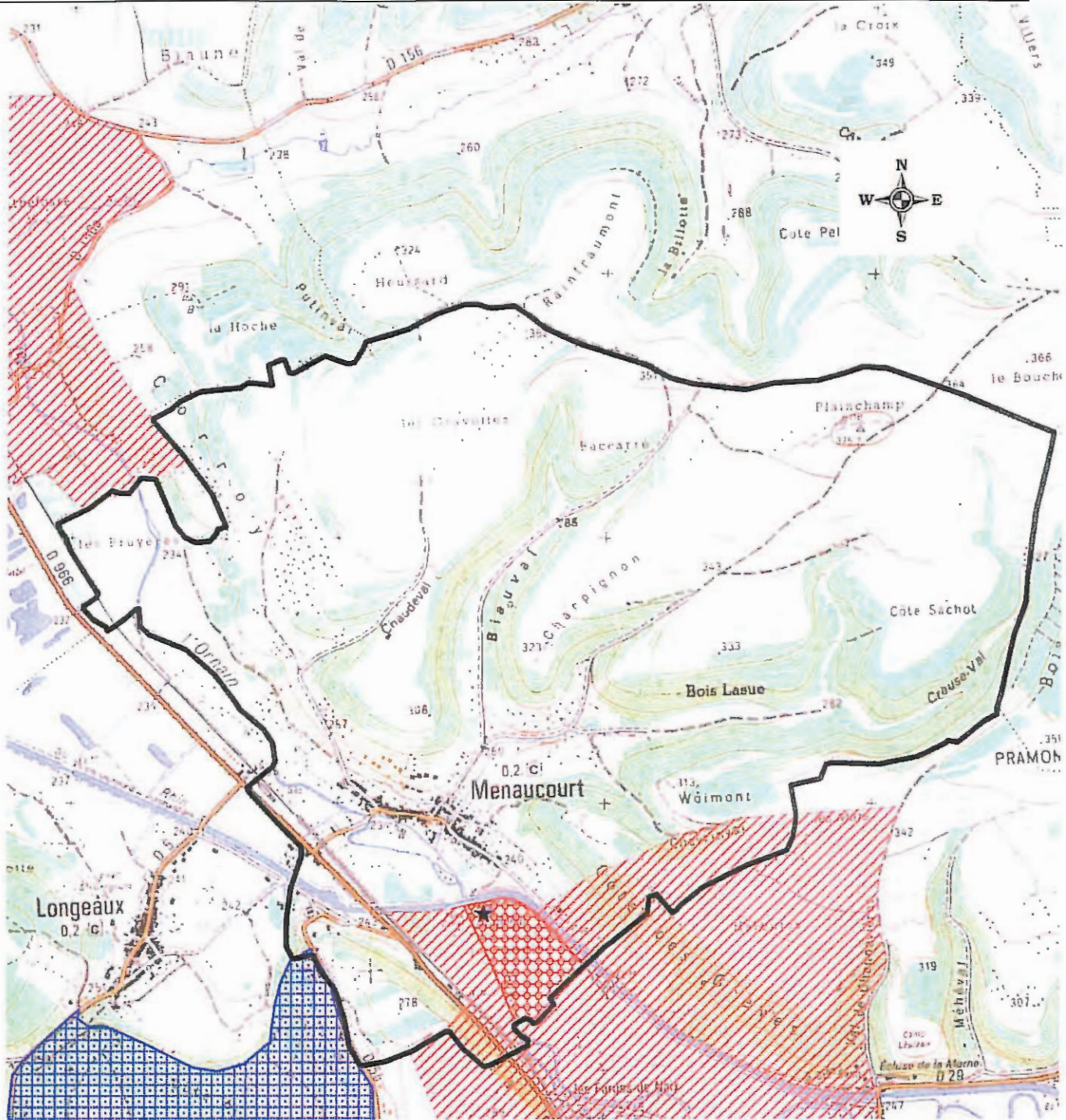
Le village est alimenté en eau potable à partir du réseau d'adduction de la Communauté de Commune du Centre Ornain. Le captage en nappe se situe à Menaucourt au lieudit « Darfeuille ». La profondeur de captage est de 3 mètres avec un débit approximatif de 1000 m³ par jour. Le réseau date approximativement de 1965. La consommation journalière de la commune de Menaucourt est de 25 m³.

L'eau subit un traitement à la station de Menaucourt. La qualité de l'eau est bonne, l'eau est moyennement minéralisée.

Dans le futur, une extension à partir du même réseau est tout à fait envisageable.

Il existait une fontaine, transformée depuis et qui n'est plus utilisable et un lavoir, transformé en salle des fêtes, tous deux étaient alimentés par des eaux de sources maintenant détournées.

Aucun puits particulier n'est utilisé pour l'alimentation humaine.



-  Limite de la commune de Menaucourt
-  Périmètre rapproché de captage avec DUP
-  Périmètre éloigné de captage avec DUP
-  Périmètre rapproché de captage sans DUP
-  Périmètre éloigné de captage sans DUP
-  Captages

© IGN- BD CARTO ©
Réalisation : D.D.E 55/ S.U.H.E. Bureau dessin-2006

Echelle: 1/20 000

CAPTAGE

Assainissement :

La commune dispose d'un réseau unitaire raccordé à une station d'épuration (de type lagunage), construite en 1994, située 500 mètres en aval de l'agglomération et qui rejette les effluents traités à l'Ornain.

Le zonage d'assainissement n'a pas été réalisé.

Quelques constructions ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement public :

- 7 habitations le long de la RD 966 au lieudit « La Grosse Borne »
- 1 habitation le long du canal au lieudit « Le Chemin du Port »
- la société « Houpiez » (silos à céréales)
- 4 habitations rue de l'Eglise (contre pente)

Il convient de rappeler qu'en l'absence de réseau d'assainissement public, relié à une station d'épuration collective, les particuliers doivent recourir à l'assainissement non collectif pour collecter, traiter et évacuer les effluents domestiques en provenance de leur habitation, et ce, conformément aux exigences de l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 NOR: ENVE9650184A fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

En outre et conformément aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code Général des collectivités locales, le contrôle technique de ce dispositif devra être exercé par la commune ou un prestataire de service, selon les modalités fixées par l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 NOR : ENVE9650185A

L'ensemble est géré par la Communauté de Commune du Centre Ornain. Dans le futur, une extension à partir du même réseau est envisagée pour alimenter les nouveaux projets.

Voir plan des réseaux en annexe.

Appellation d'origine contrôlée :

Le territoire de la commune de Menaucourt est inclus dans la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) « Brie de Meaux ».

Cimetière :

Il est prévu une extension du cimetière d'environ 200 m²

Déchets ménagers :

Dans le cadre de la gestion de Communauté de Commune du Centre Ornain, leur collecte est assurée une fois par semaine, par la société DECTRA qui achemine les déchets vers le centre traitement de Pagny-Sur-Meuse situé à 35 kilomètres.

La commune dispose de conteneurs réservés au verre. Celui-ci est mis à la disposition des habitants et se trouve à l'entrée du village.

Les déchets dits « encombrants » sont déposables à la déchèterie de Ligny-en-Barrois. Le stockage des déchets inertes peut se faire, lui, à Givrauval.

Il n'existe pas sur la commune de décharges sauvages.

CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

Les contraintes majeures

Le développement de l'agglomération est conditionné par quelques contraintes :

- Les zones soumises aux risques d'inondation sur le territoire communal (en cours d'élaboration).
- La protection des sites archéologiques au titre des articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du Bassin Seine Normandie approuvé par arrêté du Préfet de Région le 20 septembre 1996.
- La réglementation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (silo EMC2 et installations agricoles).
- Le règlement sanitaire départemental qui prescrit également les distances d'éloignement de certaines installations agricoles par rapport aux habitations.
- Le Schéma Départemental des Carrières approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2001. (voir plan page suivante)

Une partie du territoire communal est classé en catégories 1, 2 et 3. Cette partie correspond aux périmètres de protection de captage rapproché et éloigné des eaux potables et minérales.

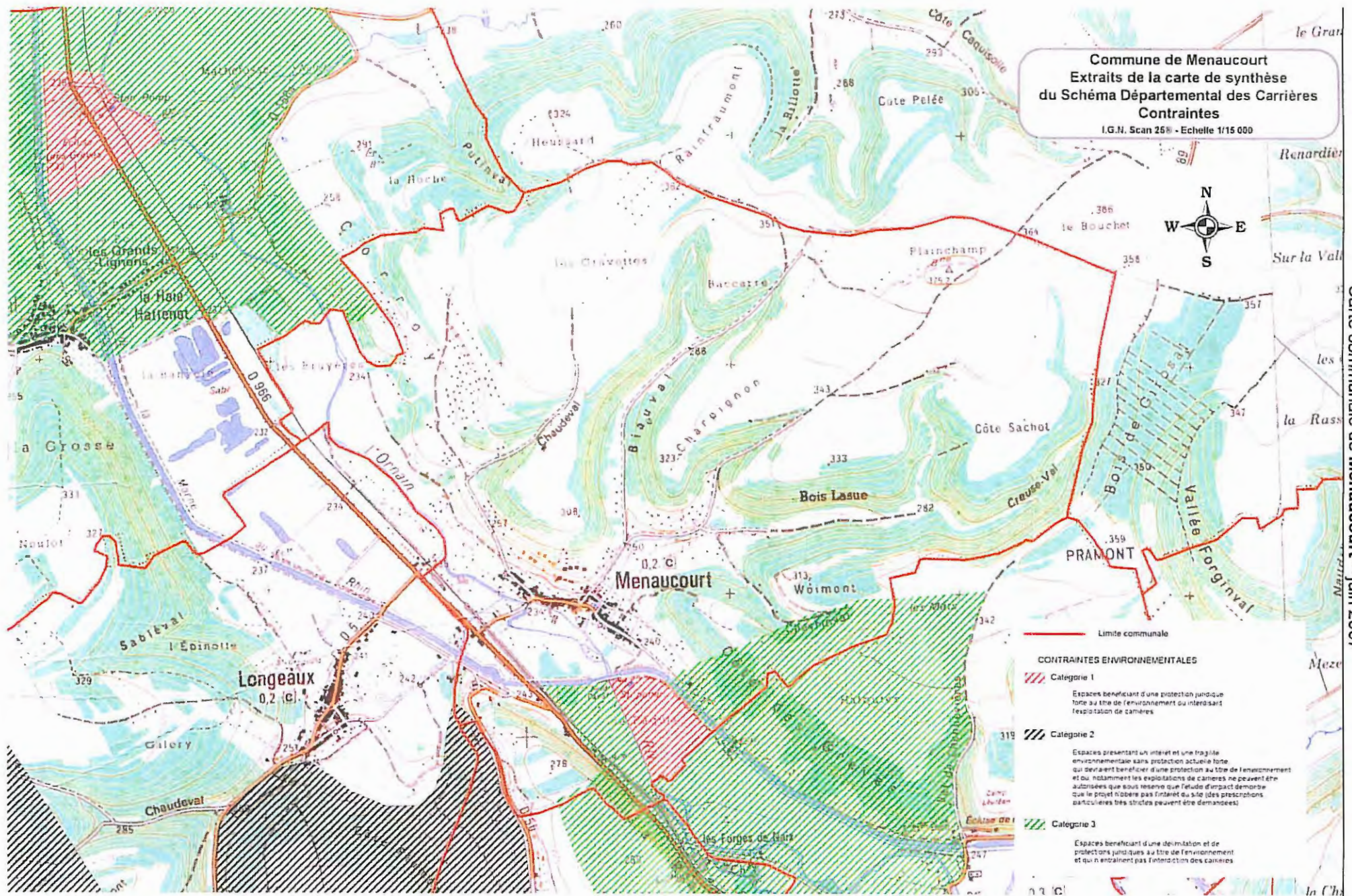
- La catégorie 1 bénéficie d'une protection juridique forte au titre de l'environnement ou interdisant l'exploitation de carrières.
 - La catégorie 2 correspond à des espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementales sans protection actuelle forte, qui devraient bénéficier d'une protection au titre de l'environnement et où, notamment les exploitations ne peuvent être autorisées que sous réserve que l'étude d'impact démontre que le projet n'obère pas l'intérêt du site (des prescriptions particulières très strictes peuvent être demandées).
 - La catégorie 3 couvre des espaces bénéficiant d'une délimitation et de protections juridique au titre de l'environnement n'entraînant pas l'interdiction des carrières.
- Risques : La commune est répertoriée comme présentant le risque « Inondation » et « transport de matières dangereuses » dans un dossier départemental des risques majeurs édité en janvier 2006.

La commune est concernée par le risque inondation de l'Ornain. Un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est en cours d'élaboration.

Dans les secteurs non constructibles de la carte communale, il conviendra d'appliquer les dispositions de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme, qui permet de refuser ou d'accepter sous conditions une construction de nature à porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique.

Enfin la commune de Menaucourt est référencée à l'Inventaire des communes concernées par des inondations, coulées de boues et mouvements de terrain recensés entre :

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté du
Inondation - Par une crue	05/12/1988	06/12/1988	22/02/1989
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	05/12/1988	06/12/1988	22/02/1989
Inondation - Par une crue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondation - Par une crue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999



Servitudes d'utilité publique **Mise à jour des servitudes le 26/11/2016** voir liste et plan joints

Les servitudes d'utilité publique qui s'appliquent sur le territoire de Menaucourt sont :

- Servitude relative à la dérivation et la protection des eaux d'alimentation d'eau potable.
- Servitude relative aux voies navigables : la commune de Menaucourt traversée par le canal de la Marne au Rhin est soumise à la servitude de halage et de marchepied
- Servitude relative à la circulation routière : la commune est grevée de servitudes d'alignement liées aux réseaux routiers départementaux.
- Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques : des ouvrages de 2^{ème} catégorie à 20 kV exploités sur le territoire communal font l'objet d'une servitude
- Servitude relative aux voies ferrées : la ligne de chemin de fer de Nançois-Tronville à Neufchâteau fait l'objet d'une servitude.

TABLEAU DES SERVITUDES :

Servitude	Désignation	Textes réglementaires
AS1	CONSERVATION DES EAUX Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
	► SIVOM CENTRE ORNAIN : puits "Darfeuil" à Menaucourt	ArP du 20/12/1982
Gestionnaire : D.D.A.S.S. - Cité Administrative - BP 549 - 55013 BAR-LE-DUC cedex		
Servitude	Désignation	Textes réglementaires
EL3	NAVIGATION INTERIEURE Servitude de halage et de marchepied.	Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieur : articles 15, 16 et 28 Code Rural : article 424.
	► Canal de la Marne au Rhin	
Gestionnaire : Navigation du Nord-Est - 28 boulevard Albert Premier - CO 102 - 54037 NANCY cedex		
Servitude	Désignation	Textes réglementaires
EL7	CIRCULATION ROUTIERE Servitude d'alignement.	
	► R.D. n°5 : rue du Général de Gaulle	ArP du 25/05/1977
	► R.D. n°966 : Le Patouillat (1853)	ArP du 29/08/1953
Gestionnaire : Service de la Voirie Départementale - Conseil Général - 14 rue de la Résistance - 55000 BAR-LE-DUC		
Servitude	Désignation	Textes réglementaires
I4	ELECTRICITE Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques.	Loi du 15/06/1906 article 12 Loi des finances du 13/07/1925 article 298 Loi 46-623 du 8/04/1946 Décret 64-481 du 23/01/1964
	► Réseau MT 20 kV	
Gestionnaire : Centre de distribution EDF - GDF - 65 boulevard de Lattre de Tassigny - 52100 SAINT-DIZIER		
Servitude	Désignation	Textes réglementaires
T1	VOIES FERRES Servitude relative aux chemins de fer	Loi du 15/07/1845 Décret du 30/10/1935 article 6
	► NANCY : ligne NANCOIS-TRONVILLE à NEUFCHATEAU	
Gestionnaire : Direction SNCF de Metz-Nancy - 14 viaduc J.F. Kennedy - CS 5218 - 54052 NANCY cedex		

PROJET COMMUNAL

DELIMITATION DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES

Le secteur constructible mesure au total quinze hectares. Il englobe l'ensemble des constructions formant l'agglomération à l'exception de quelques bâtiments à vocation agricole ou industriels.

Il offre un potentiel pour le développement urbain assez important par densification des zones situées aux lieudits « La Forte Terre » « Devant Tourteloup », « Le Patouillat ». Le choix est motivé par l'attrait certain des lieux qui sont bien exposés et la relative facilité de viabilisation.

Remarque : le seul classement d'un terrain à l'intérieur du secteur constructible de la carte communale ne suffit pas forcément à le rendre réellement constructible. Les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol peuvent être refusées ou soumises à des prescriptions dans de nombreux cas, notamment en cas : d'absence ou d'insuffisance des réseaux, d'atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique, de compromission à la conservation ou à la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques, de dangerosité des accès, d'insuffisance de la voirie de desserte des immeubles, d'atteinte à l'environnement, au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, aux perspectives monumentales, etc.

JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'URBANISME

(Article L 110 et 121-1 du code de l'urbanisme)

PRINCIPE D'EQUILIBRE

Le projet respecte l'équilibre entre le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers, ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages tout en respectant les objectifs du développement durable.

En effet, la carte communale prévoit d'une part suffisamment de secteurs constructibles pour répondre aux besoins en matière d'habitat et de développement économique et d'autre part elle préserve l'ensemble des espaces naturels dans la mesure où ils sont tous classés dans le secteur inconstructible. Le secteur constructible ne représente que 5% du territoire communal. Il ne réduit pas l'espace forestier et concerne des terres agricoles de faible valeur sur une superficie modeste (environ un hectare, soit moins de 1 % de l'espace agricole).

De plus, elle intègre au niveau de son zonage les dispositions réglementaires (issue du règlement sanitaire départemental et de la législation sur les installations classées) relatives aux distances d'implantation des bâtiments agricoles par rapport aux zones d'habitat.

PRINCIPE DE DIVERSITE ET DE MIXITE

La carte communale ne disposant pas de règlement, elle ne peut apporter aucune restriction au principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité social. Les secteurs constructibles

peuvent recevoir pratiquement tout type d'opération (logement social ou non, commerce, artisanat, etc.)

PRINCIPE D'UTILISATION ECONOMIQUE ET EQUILIBREE DES ESPACES

Le projet veille à utiliser le sol de façon économe et à maîtriser l'expansion urbaine. Celle-ci, de l'ordre de 1 hectare, représente moins de 1 % du territoire communal.

INCIDENCE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DISPOSITIONS PRISES POUR LE PROTEGER ET LE METTRE EN VALEUR

LES EAUX SUPERFICIELLES

Incidences :

L'incidence de l'urbanisation sur les eaux superficielles sera négligeable. D'une part, le rythme de croissance du parc immobilier est faible ; d'autre part, les secteurs d'extension seront raccordés à un réseau d'assainissement collectif avec traitement.

Dispositions :

Pour le village de Menaucourt, la station d'épuration existante n'ayant pas atteint sa capacité maximale de traitement, celle-ci sera donc à même de supporter de surcroît de population résultant de l'urbanisation future.

SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Incidences :

Le secteur constructible et ses abords ne sont touchés par aucun périmètre de protection de captage. Le périmètre de la zone de protection rapprochée du captage des eaux de Menaucourt se trouve au sud du village : côté Naix-aux-Forges. La carte communale n'a donc aucune incidence sur les eaux souterraines.

Dispositions :

A titre de renseignement, une carte représentant le périmètre de protection des nappes aquifères de captage de Menaucourt est présentée dans le rapport de présentation de la carte communale. N'ayant pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (D.U.P), ce périmètre ne fait pas partie des servitudes.

LES TYPES DE MILIEUX

Incidences :

Le projet n'a aucune incidence sur l'espace forestier. Il classe une superficie limitée de terre agricole en secteur constructible. Le classement en dehors du secteur constructible ne produit aucun effet de protection, sur le plan juridique c'est comme si la commune n'était pas dotée d'un document d'urbanisme.

Dispositions :

L'ensemble de l'espace forestier est classé en secteur inconstructible de la carte communale. De plus, le secteur constructible touche de façon limitée l'espace agricole, sur des parties proches du village et de faibles superficies.

LA FAUNE ET LA FLORE

Incidences :

Le secteur constructible concerne des espaces proches des zones actuellement urbanisées, et peu intéressant du point de vue de la faune et de la flore, par conséquent les incidences du projet dans ce domaine seront très réduites.

Dispositions :

Les zones naturelles intéressantes au niveau de la faune et de la flore sont situés aux abords éloignés du village et sont classées en secteur inconstructible.

LES PAYSAGES

Incidences :

Le projet n'aura pratiquement pas d'incidence sur les grandes unités paysagères, dans la mesure où l'occupation du sol sera peu modifiée.

Par contre, localement, le projet induira quelques incidences sur les paysages naturels et urbains, à savoir :

- réduction des vergers.
- étalement urbain.
- impact des bâtiments d'activités aux entrées d'agglomération (publicités, enseignes, stockages, etc.)

Dispositions :

En dehors de la limitation de l'étendue du secteur constructible, "l'outil" carte communale offre peu de moyens pour limiter les incidences sur le paysage (pas de règlement).

LE PATRIMOINE BATI

Incidences :

La construction sera gérée par le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U), dont les règles sont très permissives. Ces incidences seront toutefois assez faibles.

Dispositions :

La carte communale n'a pas les moyens «réglementaires» pour prescrire des dispositions relatives à l'implantation ou à la forme du bâti à cause de l'absence de règlement.